

Date de la convocation	01/10/2026
Membres en exercice	18
Présents	9
Représentés	3

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2026

n°D20261007 - 08

Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau Syndical en date du 18 juin 2026 et notamment le point B3-11 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que selon l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* » ;

Considérant qu'à ce jour, nous recensons deux véhicules du parc automobile de Réseau31 comme étant obsolètes ou hors d'usage ;

Considérant que ces biens doivent faire l'objet d'une désaffectation du domaine public puis d'un déclassement de manière concomitante en vue de leurs futures cessions ;

Considérant que les biens du parc automobile seront, selon leur état, vendus ou détruits ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de constater la désaffectation et le déclassement des biens suivants :

Marque	Modèle	Immatriculation	Numéro de série	1ère MEC
RENAULT	KANGOO	BX-208-DW	VF1FW1BB546350890	02/11/2011
IVECO	DAILY	GC-901-FZ	ZCFC359100D264770	28/01/2005

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	12	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

